

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE JOUAC

DEPARTEMENT :
HAUTE VIENNE

SEANCE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux Mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUX Michel, Maire

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombres de membres en exercice : 10
Nombre de membres ayant délibéré : 09
Pour : 09
Contre :
Abstention :

Présents : Mesdames : GABILLET, HOYLAND, LAFOND, MAYET

Messieurs : BOUX, GARNIER, GUERRIER, LITTNER, MARCHADIER,

Absent : Monsieur LEZEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur GUERRIER

Date de convocation :
11/03/2021

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE Carrières IRIBARREN

Monsieur le Maire expose que la SAS Carrières IRIBARREN St Martin le Mault (Haute-Vienne) et Bonneuil (Indre) a déposé en Préfecture une demande d'autorisation environnementale de renouvellement de l'exploitation et à l'approfondissement de sa carrière.

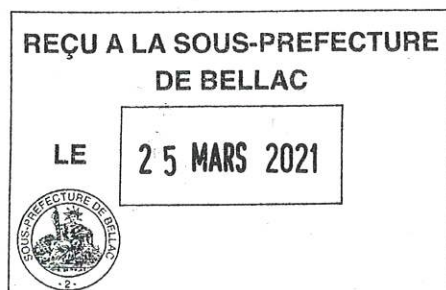
La demande est soumise à enquête publique du 22 Février 2021 au 26 Mars 2021 inclus.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

A JOUAC, le 22/03/2021



Le Maire,
Monsieur BOUX Michel

